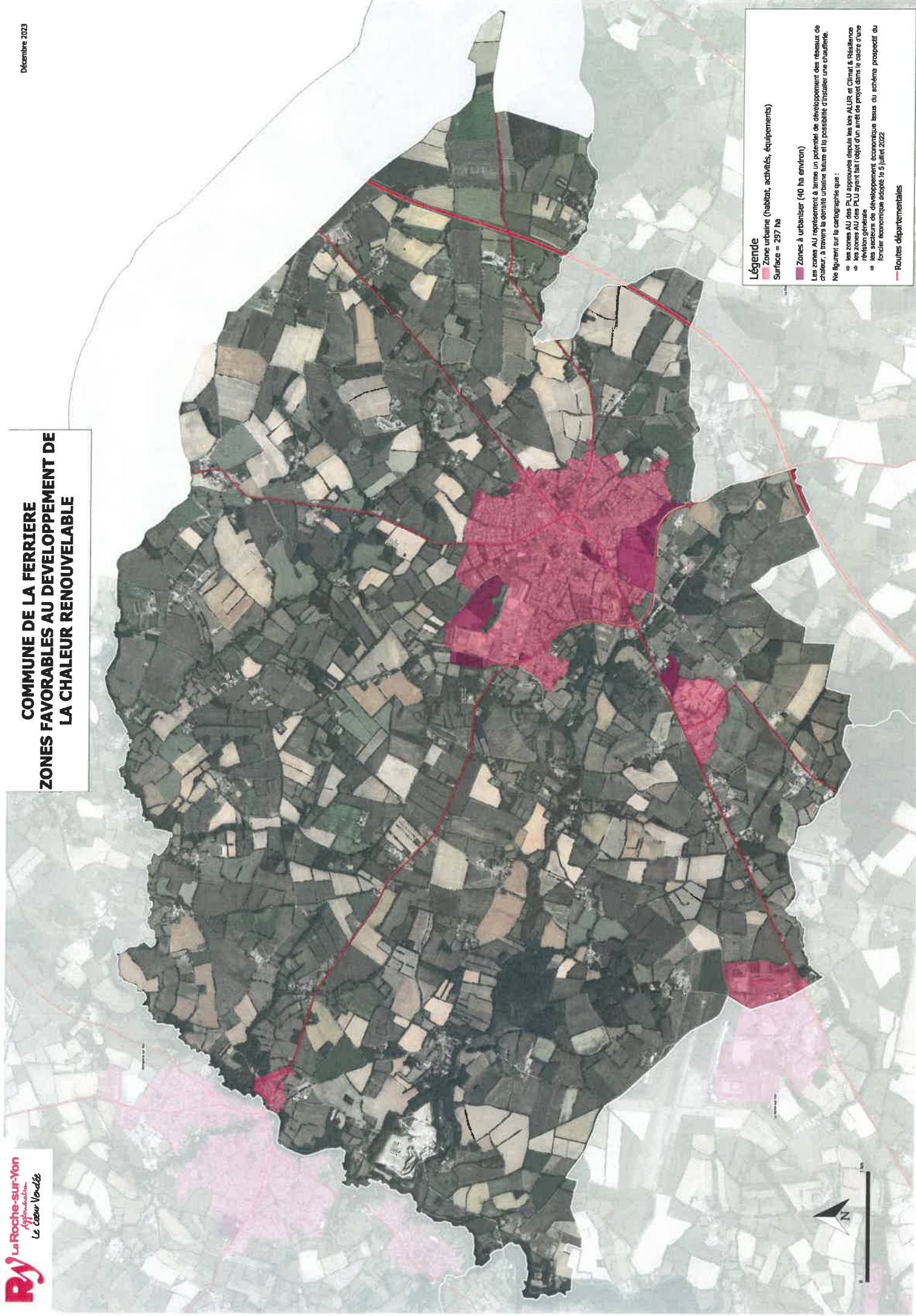


COMMUNE DE LA FERRIERE ZONES FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT DE LA CHALEUR RENOUVELABLE



Légende

■ Zone urbaine (habitat, activités, équipements)

■ Surface = 237 ha

■ Zones à urbaniser (40 ha environ)

Les zones AU représentent à terme un potentiel de développement des réseaux de chaleur, à travers la densité urbaine future et la possibilité d'installer une chaufferie.

Ne figurent sur la cartographie que :

- les zones AU des PLU approuvées depuis les lois ALUR et Climat & Résilience
- les zones AU des PLU ayant fait l'objet d'un arrêté de projet dans le cadre d'une révision générale
- les secteurs de développement économique issus du schéma prospectif du foncier économique adopté le 5 juillet 2022

— Routes départementales

